

# Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS		
Nord et limitrophes.....	3 mois, 22,00 ;	6 mois, 40,00 ;
Autres départements.....	23,00 ;	45,00 ;
Belgique.....	25,00 ;	48,00 ;
Union Postale; Tarif A.....	35,00 ;	70,00 ;
Tarif B.....	40,00 ;	100,00 ;

ANNONCES  
REDACTION

ROUBAIX.....	63 à 71, Grande-Rue, Tél. 34 et 19.08, Inter. 6
TOURCOING.....	33, rue Carnot, Tél. 37.
LILLE.....	3, rue Faidherbe, Tél. 37.07.
PARIS.....	13, boulevard des Battois, Tél. Louvre 90.49.

CHEQUES POSTAUX: 87 LILLE

Les Grandes Marques Françaises

**PEUGEOT**  
**PANHARD**

Tourisme et Véhicules Industriels

CONCESSIONNAIRE:  
**G VENANT**

90 et 90 bis  
— GRANDE-RUE —  
ROUBAIX

## BILLET PARISIEN

### La cohésion de la minorité

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 22 DÉCEMBRE (MINUIT.)

Le Conseil de Cabinet, réuni ce matin au ministère des Affaires étrangères, s'est occupé du remplacement des ministres démissionnaires. Les membres du Gouvernement ayant pris l'engagement de ne rien dire, on ne connaît que demain, à l'issue du Conseil des ministres, les noms des titulaires des ministères des Pensions et des quatre sous-secrétariats d'Etat vacants. Bien que des noms aient été cités, nous nous garderons bien de tout pronostic, sauf en ce qui concerne le portefeuille des Pensions qu'aurait accepté M. Dorman, député de la gauche radicale et mutilé de guerre. D'ailleurs, ainsi qu'a pu l'affirmer M. Marchandeau, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, rien n'était encore décidé ce matin. Les négociations ont continué toute la journée et peut-être ne seront-elles pas terminées demain. En pareil cas, il faudrait donc ajourner la nomination des nouveaux ministres.

Ordinairement, quand un président du Conseil veut faire appel à de nouveaux concours, il n'a que l'embarras du choix. Cette fois il en a eu un peu d'inconvénient. Sans doute, si M. Steeg se contentait de nommer des ministres radicaux-socialistes, il obtiendrait sans peine leur adhésion. Mais, désireux de ne pas réitérer encore la majorité de 7 voix qu'il a obtenue à la Chambre, il voudrait distribuer deux ou trois des portefeuilles disponibles à des républicains de gauche. Et dès lors, bien qu'il y ait des membres de ce groupe, auquel appartient M. Tardieu, qui seraient disposés à accepter les offres de M. Steeg, il n'est pas certain que ce soit ces hommes qui ont été présentés par le Gouvernement.

La crise récente a montré que le sens de la discipline commune à se développer chez les républicains modérés. Longtemps, les partis révolutionnaires et cartellistes ont eu le privilège de la discipline. Les républicains nationaux ont si souvent donné l'exemple de la dispersion des efforts; leur individualisme outrancier a fait tant de fois triompher leurs adversaires, aussi bien sur le terrain électoral que sur le terrain parlementaire, qu'on pouvait les croire invincibles. Cette fois, on a pu noter un progrès. Les cartellistes pensent qu'ils pourraient reprendre le pouvoir à la faveur des divisions des groupes du centre et de la droite. Les défaits ont été moins nombreux qu'ils ne le pensaient et, pour être réduite, l'ancienne majorité — devenue minorité — connaît une cohésion qui pourrait bien faire sentir sa force à la rentrée.

### A la Commission de la Marine de la Chambre



M. PIERRE APPELL, député de Cherbourg, qui a été nommé président de la Commission de la Marine de guerre en remplacement de M. Daniélou.

### Le couloir polonais

Le royaume de Pologne s'est constitué, aux approches de l'an 1000. A l'ouest de la Prusse et s'étendait depuis les Carpates jusqu'à la Baltique, avec un couloir d'environ 150 kilomètres autour de Dantzig.

En 1333, première modification. Le couloir passe à la Prusse qui était, il ne faut pas l'oublier, distincte et ennemie de l'Allemagne. La Pologne avait alors deux débouchés: l'un au nord de l'ancienne Prusse et l'autre sur la mer Noire.

En 1466, la Pologne prend une extension remarquable, la petite Prusse se concentre autour de Königsberg et Dantzig avec 100 kilomètres de couloir venant à la Pologne. Celle-ci avait cette fois trois débouchés: le deuxième en Courlande, et le troisième sur la mer Noire.

Les choses en restent là jusqu'aux partages successifs de la Pologne: 5 août 1772, 9 avril 1793 et 3 janvier 1795.

Les Polonais ont donc possédé le couloir depuis toujours. C'est-à-dire pendant sept siècles, en défendant l'intérieur 1333-1466.

Les Français l'ont même rendu aux Polonais pendant l'éphémère empire de Napoléon. Sous la conduite du maréchal Lefebvre, ils reprirent Dantzig, puis ils durent l'évacuer en 1813 malgré la belle résistance du général Rapp.

Il est bon d'ajouter que la Prusse n'était pas l'Allemagne et ne fit partie de la Confédération d'Allemagne du Nord qu'en 1807.

Les Allemands ont donc en tout et pour tout possédé le couloir pendant 51 ans. Au point de vue du droit des peuples, c'est peut-être un bail, ce n'est sûrement pas un titre de propriété.

Ce sont des choses qui bien des Allemands le savent. Dans leur esprit, le couloir appartenait à l'Allemagne de temps immémorial, alors qu'il n'en est rien.

Il faut ajouter que, malgré l'affiliation des ouvriers d'avant-guerre, les Allemands, dans le couloir, ne constituent que les 27 % de la population.

Dans ces conditions la Pologne qui périrait d'asphyxie sans ce mince débouché est parfaitement dans son droit en ne permettant pas qu'un autre le tienne qui le lui a enlevé.

### Les ministres démissionnaires seront remplacés aujourd'hui

Paris, 22 décembre. — Les membres du Gouvernement se sont réunis en Conseil de Cabinet, sous la présidence de M. Théodore Steeg, à 10 heures, au ministère des Affaires étrangères.

Le Conseil a examiné les affaires intérieures, et extérieures qui doivent être soumises au prochain Conseil des ministres qui se tiendra demain, à 9 heures, à l'Élysée. C'est au cours de ce Conseil que seront désignés officiellement les successeurs des ministres et sous-secrétaires d'Etat qui ont démissionné parce qu'ils ne voulaient pas collaborer à un ministère qui, vu sa composition, ne pouvait pour obtenir la majorité que demander l'aide des socialistes.

M. Steeg a fait part au Conseil de Cabinet de ses intentions en ce qui concerne la désignation des titulaires des portefeuilles ministériels.

On sait qu'il s'agit de remplacer MM. Thomyre comme ministre des Pensions; Coty comme sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur et Cautru en qualité de sous-secrétaire d'Etat à l'Agriculture.

On se rappelle que d'autre part, MM. Ribbe et Baréty désignent, le premier pour le sous-secrétariat d'Etat à l'Aéronautique, le second pour le sous-secrétariat d'Etat aux Finances, s'étaient refusés avant la parution des décrets au « Journal Officiel ».

Le président du Conseil a indiqué à ses collègues qu'il entendait n'apporter aucune modification à la physionomie politique du Cabinet tel qu'il l'avait constitué primitivement.

Il se propose donc de choisir ses nouveaux collaborateurs dans les mêmes groupes qu'occupaient leurs prédécesseurs.

Les choix de M. Steeg ne seront officiellement connus qu'à l'issue du Conseil des ministres de mardi.

Toutefois, on assure dans les couloirs de la Chambre que le portefeuille des Pensions sera confié à M. Dorman, grand mutilé de guerre, député de Seine-et-Oise, membre de la gauche radicale. Pour le sous-secrétariat d'Etat à l'Intérieur, il est question de M. L'ant, député de la Loire-Inférieure, républicain de gauche.

Le sous-secrétariat d'Etat à l'Éducation physique serait attribué à M. Gustave Doussein, député de la Seine également du groupe des républicains de gauche.

Pour les trois autres postes de sous-secrétaires d'Etat on cite les noms de M. Triandou-Graillon, député du Lot-et-Garonne; Georges Bureau, député de la Seine-Inférieure, tous deux du groupe des républicains de gauche; Bascou, député du Gers, et Guérin, député d'Ille-et-Vilaine, tous deux appartenant à la gauche radicale et Guy la Chambre, député d'Ille-et-Vilaine, du groupe des indépendants de gauche. Ajoutons qu'il se pourrait que M. Steeg renoncât au maintien du sous-secrétariat aux Finances et à la création du sous-secrétariat d'Etat de l'Aéronautique. Une décision définitive à cet égard sera prise au Conseil des ministres mardi matin.

### M. Langeron, préfet du Nord sera-t-il nommé directeur de la Sûreté Générale

Nous apprenons de source autorisée que le Conseil des ministres qui se réunit aujourd'hui mardi occuperait de donner un successeur à M. Rogère, l'actuel préfet de police.

Cette succession serait offerte soit à M. Langeron, préfet du Nord, soit à M. Lebeu, préfet de l'Oise.

### Tous les habitants d'un village mexicain étaient frappés de cécité

Londres, 22 décembre. — Il existe dans l'Etat d'Oaxaca, au Mexique, sur un plateau à 1.200 mètres au-dessus du niveau de la mer, un village Tiltipe, dont tous les habitants sont aveugles. Les enfants naissent en général normaux, mais dès les premières semaines ils sont atteints de troubles de la vue et, avant la fin de leur première année, ils sont aveugles. Les habitants attribuent leur infirmité à l'irritation causée par le pollen d'une plante appelée « Verguena », qui reste en fleur une demi-journée seulement.

Les premiers médecins qui avaient donné leurs soins aux villageois blâmaient l'atmosphère ou une maladie contagieuse inconnue. Un médecin allemand a reconnu enfin que la cécité était causée par un monochérom qui est, en temps normal, le parasite des chauves-souris, mais qui pique les hommes pour déposer ses œufs dans la plaie qu'il a faite.

### EN ALLEMAGNE



LE D<sup>r</sup> KARL WICHMANN qui vient d'être nommé chef suprême de la Haute-Cour de Justice en Allemagne.

### La présentation du drapeau aux polytechniciens



Une grande cérémonie militaire s'est déroulée à l'École Polytechnique. Dans la cour d'honneur, le général Alvin a présenté le drapeau aux conscrits. Cette cérémonie a coïncidé avec deux inaugurations: celles de l'escalier d'honneur et de la nouvelle bibliothèque.

### M. de Lasteyrie dépose à la Chambre un projet de réforme des assurances sociales

M. de Lasteyrie a déposé une proposition de résolution concernant la réforme de la loi des Assurances sociales.

L'auteur de la proposition estime que la loi actuelle n'a pas donné les résultats attendus et qu'elle présente de nombreux inconvénients. Il demande en conséquence à la Chambre d'adopter les résolutions suivantes:

- 1° L'assurance-vieillesse est entièrement distincte de l'assurance-maladie; à celle-ci est rattachée l'assurance des autres risques, dite de « répartition »: invalidité, décès et maternité;
- 2° L'assurance-vieillesse conserve seule un caractère obligatoire; l'assurance-maladie est facultative au gré de l'employé;
- 3° Le précompte sur le salaire est supprimé; employeurs et employés sont responsables, chacun en ce qui les concerne, du paiement de leurs cotisations. Les cotisations des employeurs et celles des employés sont entièrement distinctes et auront leur affectation séparée;
- 4° Les frais de l'assurance-retraite seront couverts exclusivement par les cotisations patronales. A cet effet, le montant total des cotisations patronales tel qu'il est fixé par la loi du 30 avril 1930, sera versé au compte individuel de chaque employé en vue de la constitution de son assurance-retraite;
- 5° La gestion des assurances-retraites sera confiée aux Caisses autonomes de la loi du 5 avril 1930 ainsi qu'aux Caisses mutualistes de la loi du 5 avril 1910. Les opérations s'effectueront par l'entremise des sociétés de secours mutuels. Pour les assurés qui ne feront pas partie d'une société de secours mutuels, la gestion des comptes sera assurée par la Caisse nationale des retraites;
- 6° Chaque assuré sera muni d'un carnet de retraites sur lequel le montant de ses versements sera totalisé chaque année;
- 7° Les salariés qui, en raison de leur âge, sont actuellement exclus de la loi sur les assurances sociales, bénéficieront désormais des versements effectués pour leur compte par leurs employeurs. Ces versements seront portés chaque année sur le carnet de retraites qui sera délivré aux dits salariés;
- 8° Les sociétés de secours mutuels et, à leur défaut, les Caisses départementales, seront chargées de la gestion de l'assurance-maladie. Les caisses primaires seront supprimées. Elles devront fusionner avec les sociétés de secours mutuels dont elles sont issues ou se transformeront en sociétés de secours mutuels régies par la loi du 1<sup>er</sup> avril 1930;
- 9° Les employés qui désirent s'assurer contre la maladie et contre tout ou partie des risques de répartition, auront la faculté de se faire inscrire soit à une société de secours mutuels de leur choix, soit à la Caisse départementale du lieu de leur résidence;
- 10° Les frais de l'assurance-maladie seront couverts au moyen des versements effectués par les employés. Les dits versements bénéficieront d'une bonification d'un tiers de la part de l'Etat.

### Sept cents personnes auraient trouvé la mort au cours de l'éruption du volcan Merapi

Amsterdam, 22 décembre. — Le nombre des victimes de l'éruption du volcan Merapi s'élève à 700.

Des milliers de réfugiés se dirigent vers les villes se trouvant au centre de Java. Huit villages indigènes sont totalement détruits.

Les flancs du mont couverts de sable incandescent offrent un aspect tragique et tristement grandiose.

Aux dernières nouvelles, l'éruption du Merapi se développe et constitue une des plus grandes catastrophes de l'histoire de Java. Plus de 1.000 hectares de champs cultivés ont été détruits et 1.500 raches ont péri dans les flots de boue.

Des milliers de Javanais se sont enfuis vers les villes voisines, fous de terreur. Tout le district de Strouboung est en feu et des scènes horribles s'y passent. Dans beaucoup de maisons les habitants se sont suicidés de peur. Le fleuve de boue, dans la vallée de Kall Blonckeng, a isolé un grand nombre de maisons. Le résident de Magelang a trouvé dans une maison sept enfants morts à côté de leur mère qui s'était suicidée.

Le volcan est toujours actif. La population est prise de panique.

### M. le chanoine Henri Dutoit

Archidiacre de Lille-Roubaix-Tourcoing  
Vicaire général, ancien vice-recteur des Facultés catholiques et ancien supérieur de l'Institution Notre-Dame des Victoires, est nommé évêque d'Arras

La prédication du Souverain Pontife pour le Nord, ardent pour la vie religieuse comme en toutes choses, se marque par des événements répétés.

Si près de l'élevation au Cardinalat de son populaire aurore qu'éminent Evêque, le diocèse de Lille reçoit de Pie XI un nouvel et significatif honneur, puisque c'est parmi les conseillers mêmes de Mgr Liénart que le Pape choisit le nouvel Evêque d'Arras: M. le chanoine Henri Dutoit, vicaire général, ancien supérieur de l'Institution N.-D.-des Victoires de Roubaix et ancien vice-recteur de cette Université catholique de Lille à laquelle le Souverain Pontife attache un si haut prix.

Lorsque, le 14 mars 1930, Mgr Julien, l'éminent évêque d'Arras disparut, alors que l'Eglise et la France attendaient encore tant de son activité et de sa brillante intelligence qui leur avaient été si utiles, il s'appru que le prélat défunt, illustre par sa doctrine, par l'éloquence, par le patriotisme, laissait vide une très haute place.

Celui qui serait appelé à la tenir après lui devrait briller parmi les meilleurs. En désignant M. le chanoine Dutoit, le Saint-Père atteste une fois de plus sa connaissance des hommes, de leur caractère et de leurs qualités. Depuis longtemps, d'ailleurs, tout désignait le nouvel Evêque pour un des sièges les plus importants de France et l'on sait qu'Arras est, lui aussi, l'un des premiers. Mais la tâche considérable accomplie par M. le chanoine Dutoit comme secrétaire général, puis comme vice-recteur, dans la reconstitution de l'Université catholique et rendant indispensable sa présence.

d'un supériorat fécond, il est nommé vice-recteur des Facultés catholiques de Lille, dont il est de 1920 à 1925, secrétaire-général.

Mobilisé le 5 août 1914 et affecté au camp retranché de Maubeuge, il est fait prisonnier le 7 septembre, puis emmené en Allemagne le 25 novembre 1914 où après diverses épreuves il est interné au château de Celle. Affecté dès son retour, le 9 juillet 1915, aux hôpitaux de Limoges, il publie le bulletin de guerre des Facultés catholiques de Lille: deux fort volumes qui atteignent en septembre 1918 leur septième édition.

Libéré au titre de l'enseignement en novembre 1917, M. le chanoine Dutoit établit au n° 104 de la rue de Valenciennes, à Paris, un office de renseignements et de cours en faveur des professeurs et étudiants mobilisés ou en congé.

Après la guerre, M. le chanoine Dutoit reprit ses fonctions de vice-recteur des Facultés catholiques de Lille, fonctions qu'il n'abandonna qu'en décembre 1928, Mgr Liénart l'ayant alors nommé en même temps vicaire général et archidiacre de Lille-Roubaix-Tourcoing, poste éminemment digne. Il y manifesta ces mêmes qualités d'intelligence avertie, de tact délicat, de fine psychologie qu'on avait tant appréciées chez le vice-recteur des Facultés catholiques et dont va maintenant bénéficier le diocèse d'Arras. Ces qualités et les préoccupations habi-



M. LE CHANOINE DUTOIT

CHARLES BORNAIS qui tua sa femme et son fils est condamné à mort

Paris, 22 décembre. — Assassin de sa femme et de son enfant, Charles Bornais a comparu aujourd'hui devant les jurés de la Seine. Crime lamentable et douloureux s'il en fut, dont les causes sont demeurées mystérieuses et pour le moins inexplicables.

C'est le 16 mars 1930 que le commissaire de police de Puteaux trouva dans son courrier une lettre l'avisant que deux cadavres gisaient dans l'appartement des époux Bornais, 23, rue Courcouronnes. La missive était signée « Bornais » et se terminait par ces mots: « J'ai tué, je vais payer ».

Le magistrat se rendit à l'adresse indiquée. Sur la porte de l'appartement un avis conçu était fixé par une épingle:

« Absent pour quelques jours. Mettre le courrier sous la porte ».

Un serrurier requis força l'entrée. Sur un lit, les cadavres de M<sup>me</sup> Bornais et de son fils, étranglés depuis plusieurs jours, étaient étendus.

Interrogés, les voisins affirmèrent n'avoir rien vu, rien entendu. Bornais, rentré avec son fils, était reparti au petit matin. Depuis on ne l'avait plus revu.

Une enquête activement menée permit d'arrêter Bornais comme il venait pour Loire une partie de ses meubles. Il raconta sans remords les circonstances de son double crime. Il déclara avoir étranglé sa femme parce qu'elle souffrait d'une maladie incurable et qu'elle l'avait supplié de mettre fin à ses souffrances. Elle lui avait demandé également, dit-il, de se suicider après avoir supprimé leur unique enfant. C'est pourquoi, son premier meurtre accompli, Bornais était allé chercher son fils chez ses beaux-parents. Il l'avait ramené rue Cortand et là, dans une pièce voisine de celle où gisait le cadavre de la mère, il avait froidement étranglé le fils.

Mais les conclusions de l'enquête et de l'expertise furent accablantes pour le misérable. M<sup>me</sup> Bornais n'était atteinte d'aucune maladie. Tout au plus était-elle atteinte par une vie de privation et d'insouciance lale que lui imposait, pour subvenir aux besoins du ménage, l'incorrigible paresse de son mari.

Celui-ci avait, deux fois déjà, été condamné pour escroquerie. D'autre part, la mise en scène imaginée par le meurtrier pour faire croire à des intentions de suicide se révélèrent comme une pure fantaisie. L'examen mental de Bornais, enfin, pratiqué par le docteur Rogues de Fursac, médecin aliéniste, conclut à sa pleine et entière responsabilité.

La lourde tâche d'assister devant les assises de la Seine le misérable dévoré était assumée par M<sup>me</sup> Juliette Veiller. L'avocat général Rolland soutenait l'accusation.

Après une assez longue délibération les jurés retournèrent ayant répondu « oui » à toutes les questions.

En conséquence, la Cour d'assises de la Seine décida que Charles Bornais est condamné à mort.

M. Dutoit était venu à Roubaix de Douai où il était, depuis 1890 professeur de philosophie à l'Institution Saint-Jean.

Il est né en 1873 à Armentières, d'une famille des plus honorables par les vertus, par les traditions, par le nombre d'enfants donnés à Dieu et à la France. Le vénérable père du nouvel Evêque y réside encore et plusieurs de ses frères habitent à Roubaix où ils sont très sympathiquement connus.

Après des études à l'Institution Saint-Jude, il entra à la Faculté des Lettres de Lille dont il fut lauréat en 1891, et où il obtint en 1893 la licence es-lettres. Lauréat de la Faculté de Théologie en 1896, 1898 et 1899, il obtint cette même année le titre de bachelier formé en théologie et est envoyé comme professeur de philosophie à l'Institution Saint-Jean à Douai.

Il quitte ce collège en 1905 pour devenir supérieur de l'Institution Notre-Dame-des-Victoires à Roubaix, d'où après cinq années

### Un récit de la tempête qui ravagea les côtes algériennes

Marseille, 22 décembre. — Aujourd'hui, est arrivé à Marseille, le paquebot « Président-Dal-Paz », courrier d'Algérie, le premier navire du port de Marseille qui se soit trouvé à Alger lors de la dernière tempête.

Equipage et passagers étaient encore impressionnés au souvenir des heures tragiques passées dans les eaux algériennes. Voici ce qu'ils ont déclaré:

« Nous sortions d'un véritable cauchemar, et il y a bien des années qu'une tempête aussi violente ne s'était abattue sur la côte algérienne. C'est surtout sa soudaineté qui a fait tout le mal. La bourrasque est venue du Nord-Ouest; elle ne s'est fait sentir qu'à partir d'Alger et les ports situés plus à l'ouest, vers Oran ont été épargnés ».

« Les navires étaient à l'ancre dans le port d'Alger, qui est assez mal protégé par une seule digue vers l'ouest. Cet ouvrage a énormément souffert, et toujours au même endroit, là où, depuis tant d'années, des travaux de réparations sont en cours ».

« Sous la violence de la bourrasque et l'effort des vagues immenses, les bateaux ont rompu leurs amarres. Contrairement à ce que l'on a dit, les bateaux coulés n'ont pas été entraînés vers l'ouest. C'est la violence que des navires de 1800 faible tonnage, un châtier et un yacht désarmés. Les autres ont subi des avaries, notamment le « Saint-Maxime » et le « Saint-Tropez » ».

« La confusion dans le port, pendant quelques heures, a été extrême; les ancres ont chassé, des chaînes ont été rompues. Cependant, grâce aux efforts des états-majors, des équipages et du service de remorque qui s'est montré d'un dévouement absolu, tout s'est heureusement borné à des dégâts matériels ».

« Mais l'alerte a été chaude. Des navires mouillés leurs ancres au milieu du port et le service de bord fut fait par des vedettes. Notre traversée elle-même a été assez incommode dans sa première partie. Il fallut tout fermer à bord. Verez nos chemises: elles sont blanches de sel ! »

### Le « Paradis soviétique » vu par un Anglais

Londres, 22 décembre. — Faisant une description de l'aspect qu'offre aujourd'hui dans la capitale russe déclaré qu'au qu'il y a trois ans on voyait encore que des boutiques privées, on ne trouve plus guère maintenant que les magasins coopératifs assez mal achalandés.

Le public, mal vêtu et l'air misérable, prend la file pendant de longues heures devant les coopératives pour obtenir des denrées alimentaires et des vêtements en échange des cartes de rationnement sans lesquelles il est impossible aux travailleurs russes d'obtenir quoi que ce soit.

La nation tout entière est rationnée. Quant aux populations rurales, dans les régions où le collectivisme n'a pas encore été appliqué, elles n'ont guère pour se nourrir que du pain noir et de la soupe aux choux.

Il y a une différence immense entre les prix que les Russes ont à payer pour leurs provisions et leurs vêtements dans les coopératives et ceux qui sont demandés aux étrangers aux principaux marchés ouverts de la capitale rouge.

Un visiteur ne possédant pas de carte de rationnement doit donner 142 francs en échange d'une livre de beurre et 48 francs pour celui qui n'en a pas.

Un café frais coûte neuf fois plus si vous êtes étranger.

Pour ce qui est des vêtements et des chaussures, ils sont non seulement difficiles à trouver mais excessivement chers.

Au marché public, une paire de bottines ne peut pas être achetée à moins de 1.240 francs. Les travailleurs russes paient moins cher que les visiteurs, mais les coopératives ne leur fournissent aucun vêtement s'ils ne montrent pas une lettre de la direction de leur usine